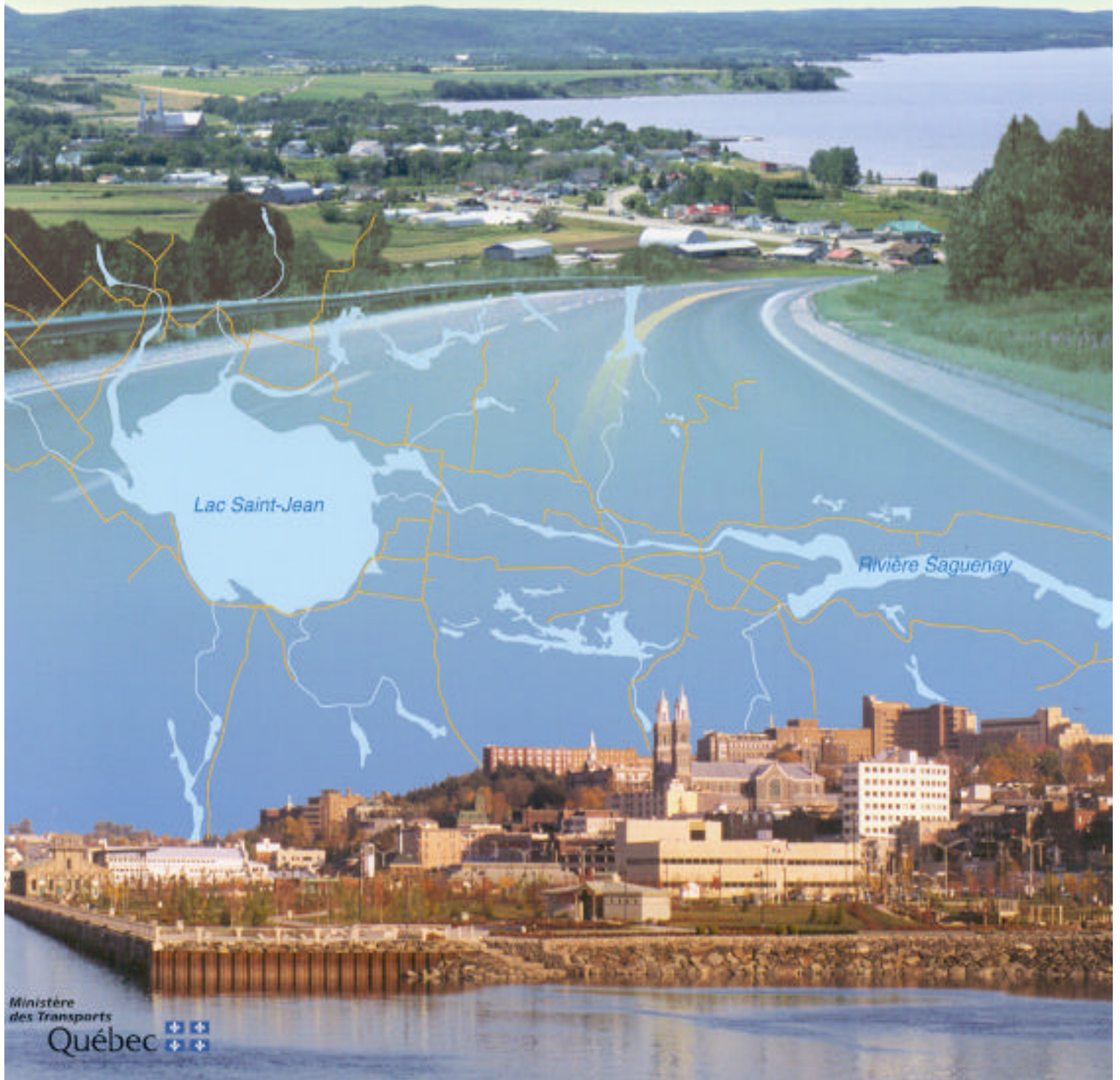


Plan de transport du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Miser ensemble
sur les transports...

C'est gagner
pour la région



La page couverture nous montre une vue de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix avec au loin la Pointe de Chambord bercée par le lac Saint-Jean.

La photo du bas nous fait découvrir une partie du centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi à Ville de Saguenay bordé par la rivière du même nom.

Publié par le ministère des Transports du Québec

Couverture

Conception et montage : Micheline Maltais

Infographie : Méditex

Photographie : Alain Dumas

Dépôt légal : 2^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-38801-1

Pour plus d'informations :

Ministère des Transports
Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau
3950, boulevard Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6

Téléphone : (418) 695-7916
Télécopieur : (418) 695-7926
Adresse électronique : DTSAG-JONQUIERE@mtq.gouv.qc.ca



J'ai le plaisir de vous présenter le Plan de transport du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce plan, un outil de planification à long terme, est accompagné d'un plan d'action pour la période comprise entre 2002 et 2007.

Le plan de transport est issu certes d'une volonté de planification du ministère des Transports, mais il s'intègre également à la planification stratégique régionale où il se reflète dans les priorités de développement en matière de transport établies par divers acteurs du développement régional. De plus, il appert que le Plan d'action 2002-2007 sera l'un des intrants des plans d'action établis en vue de la réalisation de l'Entente-cadre de développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2001-2006.

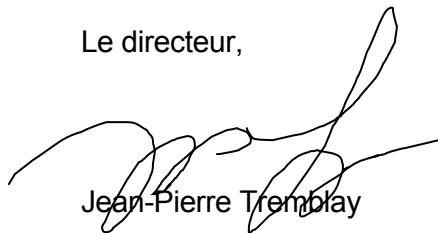
L'élaboration du plan de transport a permis d'approfondir la connaissance de certains secteurs du transport sur le territoire, constituant déjà ainsi un précieux outil d'aide à la prise de décision dans ce domaine. Elle a aussi été une occasion de développer la concertation entre le Ministère et les acteurs du milieu en matière de transport, dont je tiens d'ailleurs à souligner l'importante contribution tout au long du processus.

Les orientations contenues dans le Plan et les mesures proposées pour répondre aux besoins de déplacement des personnes et des marchandises sont adaptées aux réalités régionales. Les préoccupations au regard du développement social et économique et des exigences du développement durable clairement exprimées lors des activités de consultation et de concertation ont été pris en considération au cours de son élaboration.

Le Plan d'action 2002-2007 est la première étape de la mise en œuvre du Plan de transport. Il décrit les résultats visés et les moyens d'action (concertation, études, travaux, soutien) que le Ministère et ses partenaires entendent mettre en œuvre. En ce qui a trait aux travaux sur le réseau routier supérieur, en accord avec les acteurs du milieu, la stratégie d'investissement pour les prochaines années donnera la priorité à la conservation des structures et des chaussées ainsi qu'aux travaux d'amélioration ayant un effet sur la sécurité. Seront également réalisés les travaux annoncés d'amélioration du réseau et de construction de nouvelles infrastructures.

Je remercie très sincèrement chacun des nombreux collaborateurs qui ont participé à l'élaboration du plan de transport et j'invite les partenaires à poursuivre leur contribution à sa mise en œuvre, en partenariat avec le Ministère dont l'engagement est inscrit dans le Plan d'action 2002-2007.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Tremblay', written over the printed name.

Jean-Pierre Tremblay

Avant-propos

C'est en 1998 que s'amorçait l'élaboration du plan de transport du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes, dont l'une des plus importantes fut la réalisation des analyses sectorielles de la situation actuelle et des tendances qui se dessinent en matière de transport. Ces analyses ont permis d'établir le diagnostic régional des transports¹ et de définir quels seront les enjeux dans la région au cours des années à venir. De ces enjeux, découlent les orientations et les objectifs contenus dans le document *Proposition des orientations, des objectifs et des moyens d'action*². Ces orientations et objectifs ont enfin permis de déterminer quels seraient les actions les plus susceptibles de répondre aux besoins en matière de transport des personnes et des marchandises.

Le présent document présente la version finale des orientations et des objectifs ainsi que les moyens d'action qui sont préconisés pour améliorer le transport dans la région d'ici à 2016.

Ce document témoigne, comme les étapes précédentes de l'élaboration du plan, de la volonté du Ministère de travailler en collaboration avec le milieu (*figure 1*). Les orientations et les objectifs sont en effet le fruit d'une concertation entre le Ministère et des partenaires concernés par la question du transport. Cette concertation est l'aboutissement de nombreuses rencontres qui ont été l'occasion d'échanges sur le transport collectif des personnes, le transport des marchandises, la sécurité des déplacements ainsi que sur la qualité et la fonctionnalité du réseau routier. Une consultation menée auprès de la commission sur les transports du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) a permis de compléter la formulation des orientations et des objectifs. Cette démarche visait à amener les partenaires à s'entendre sur une vision globale des transports dans la région.

¹. MNISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Plan de transport du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Diagnostic régional des transports*, Jonquière, juin 2000, 129 p.

². MNISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Plan de transport du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Les orientations, les objectifs et les moyens d'action proposés*, document de consultation, Jonquière, février 2001, 45 p.

Étapes de l'élaboration du Plan de transport et participation du milieu

Programme de travail 1998	
Diagnostic régional des transports Été 2000	Comité directeur Comité technique Comité des représentants du milieu ³
Orientations et objectifs Printemps 2001	Groupes de travail (transport collectif, sécurité, gestion des corridors routiers), commission sur les transports du CRCD ⁴
Proposition de plan de transport Hiver 2002	Commission sur les transports du CRCD, partenaires associés au Plan d'action
Plan de transport final	
Mise en œuvre et suivi	Partenaires désignés dans le plan d'action, commission sur les transports du CRCD

Figure 1.

Les moyens d'action proposés dans le Plan de transport ont également été élaborés avec les acteurs du milieu. Le Ministère et ses partenaires ont eu soin de préciser quelles étaient les actions qu'ils s'engageaient à réaliser, soit comme maître d'oeuvre ou comme participant, durant la période allant de 2002 à 2007. Les partenaires du Ministère dans la mise en œuvre du plan sont les acteurs socioéconomiques et les principaux acteurs en transport des personnes et des marchandises ainsi que les autres ministères, les sociétés d'État et les divers regroupements d'usagers.

La mise en œuvre des moyens d'action proposés dans le présent document vise à répondre le plus efficacement possible aux besoins mis en lumière dans le diagnostic régional, en ce qui a trait à la fois à la situation des transports et au développement économique de la région.

Enfin, un bilan du Plan d'action sera effectué par le Ministère aux termes fixés dans le cadre de la planification stratégique régionale.

³ En janvier 2001, le comité des représentants du milieu a été intégré à la démarche de révision de la planification stratégique régionale en devenant la commission sur les transports du CRCD.

⁴ Voir Annexe 1

Sommaire

Le *Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean* est l'aboutissement d'un exercice de planification réalisé par le ministère des Transports et ses partenaires. Il vise à répondre adéquatement aux besoins régionaux en matière de transport des personnes et des marchandises sur un horizon d'une quinzaine d'années.

À partir des enjeux mis en lumière par l'analyse de la situation actuelle et prévisible en matière de transports, les acteurs du milieu se sont entendus sur les orientations et les objectifs qui guideront le choix des actions à mettre en œuvre. Le *Plan d'action*, qui accompagne le document principal, définit les modalités de la mise en œuvre du plan de transport pour la période 2002-2007, en précisant les engagements du Ministère et de certains de ses partenaires.

Les enjeux

À l'été 2000, le *Diagnostic régional des transports* présentait le contexte régional, les grandes tendances socio-économiques ainsi que les forces et les faiblesses des réseaux et systèmes de transport de la région. Il mettait également en lumière les enjeux qui se posent dans la région. Les voici en résumé :

L'accès au transport collectif sur l'ensemble du territoire

La dispersion et la faible densité de la population rend difficile l'organisation du transport collectif des personnes. En effet, en 1999, les habitants d'une vingtaine de municipalités ne pouvaient toujours pas utiliser les services de transport interurbain par autocar à partir de leur municipalité. En outre, la population de seize des 56 municipalités de la région n'est desservie par aucun des services de transport collectif suivants : le transport en commun, le transport interurbain par autocar et le taxi et sept municipalités ne sont toujours pas desservies par un organisme de transport adapté.

Les changements démographiques, diminution du nombre de jeunes et vieillissement de la population, auront des répercussions sur la demande en transport des personnes d'ici à 2016. Le transport en commun ainsi que les transports scolaire et interurbain par autocar comptent un nombre élevé de jeunes parmi leurs usagers. On prévoit par conséquent que la diminution de la population de ce groupe d'âge aura des conséquences importantes sur tous ces modes de transport. En outre, le vieillissement de la population fera augmenter le nombre d'usagers et de déplacements en transport adapté pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.

La diversité des modes de transport des marchandises assurant l'approvisionnement, la compétitivité des entreprises et le développement économique de la région.

La présence des trois modes de transport des marchandises sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un facteur déterminant pour le développement économique de la région, mais elle est aussi d'une importance stratégique pour son approvisionnement.

Dans les secteurs ferroviaire et maritime, la région possède des équipements et des infrastructures qui sont sous-utilisés.

En raison du contexte géographique, la compétitivité de plusieurs entreprises de la région est liée à celle de l'industrie du transport. Cette dernière doit donc tout mettre en œuvre pour accroître son efficacité et sa compétitivité entre autres, en développant les ressources stratégiques qui lui sont nécessaires (technologies intermodales, main d'œuvre qualifiée, technologies nouvelles de soutien à la gestion et à l'exploitation).

Enfin, le transport des marchandises peut avoir des répercussions sur le plan environnemental dont il faut se préoccuper.

La sécurité routière

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en moyenne 9500 accidents se produisent annuellement. Le facteur humain est en cause dans 76 p. 100 des cas. Les autres facteurs sont l'état du véhicule, l'environnement et les infrastructures. Concernant ce dernier point, notons qu'en 2001, en milieu rural, on enregistrait un taux d'accidents supérieur au seuil critique sur 75 kilomètres de routes du réseau relevant du Ministère.

La conservation des infrastructures routières

Les infrastructures du réseau supérieur vieillissent et certains axes sont grandement sollicités par la circulation. Par conséquent, leur qualité et leur confort de roulement se dégradent rapidement. De plus, afin de pouvoir continuer à permettre la circulation lourde sur l'ensemble des ponts, il faut voir à maintenir leur capacité structurale.

La mobilité sur le réseau routier supérieur

Plusieurs facteurs peuvent nuire à la capacité du réseau d'assurer la mobilité des personnes et des biens. Le réseau supérieur situé sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est en perte de fonctionnalité sur 26 p. 100 de sa longueur. Les principales causes en sont des débits de circulation élevés, la multiplication des accès, l'étalement urbain ainsi que les traversées d'agglomération où la vitesse est de 50 km/h.

La qualité de l'environnement à proximité des équipements et des infrastructures de transport

La présence et l'utilisation des infrastructures routières causent souvent des nuisances dans les agglomérations, comme le bruit, les vibrations, la poussière, la dégradation des paysages aux abords des routes ainsi que des problèmes d'insécurité pour les riverains.

L'état des routes municipales de transit vers la ressource forestière

Certaines des routes utilisées par les véhicules lourds qui transportent la matière ligneuse entre les zones de coupe et les usines de transformation sont situées en territoire municipal. Une vérification sommaire effectuée en 1999 a révélé que la réfection du revêtement de ces routes serait nécessaire sur environ la moitié de leur longueur, et que près du quart nécessiteraient des travaux de renforcement de la chaussée ou de reconstruction.

Les orientations

Les constats et les enjeux dégagés à partir des analyses sectorielles et du diagnostic ont permis de définir des orientations et des objectifs qui ont été avalisés par les représentants locaux du secteur des transports. Les orientations portent sur le transport collectif des personnes et le transport des marchandises, sur la sécurité ainsi que sur la qualité et la fonctionnalité du réseau routier.

Orientation 1

Assurer des services de base en transport collectif à l'ensemble de la population

La région dispose de différents services de transport collectif pour assurer le déplacement des personnes. Cependant, ces services ne sont pas répartis uniformément sur tout le territoire. En vue d'améliorer la situation, les acteurs régionaux se sont fixés les objectifs suivants :

- Consolider la concertation des partenaires dans le secteur du transport des personnes.
- Définir un plan pour les services de base en transport des personnes qui réponde aux besoins des municipalités et des individus.
- Étendre l'offre de service en transport collectif à un plus grand nombre de municipalités.
- Favoriser la mise en commun de différents services de transport collectif.

Orientation 2

Maintenir et améliorer l'accessibilité aux services de transport collectif existants

Les changements prévus dans la structure d'âge de la population, diminution de la population de jeunes et accroissement de la population âgée, laissent entrevoir des changements importants dans la demande de transport collectif, soit à la hausse, soit à la baisse, selon les cas. Afin de maintenir et d'améliorer les services existants, les partenaires en transport entendent :

- favoriser l'utilisation des services de transport collectif existants;
- favoriser la mise en place d'un cadre normatif et réglementaire destiné à baliser l'urbanisme et l'aménagement du territoire;

- faire la promotion des mesures sociales visant à favoriser une utilisation optimale du transport collectif ainsi que des programmes d'aide afférents;
- maintenir l'accès aux services de transport aérien et ferroviaire des personnes.

Orientation 3

Adapter le transport des marchandises aux besoins du développement économique et durable de la région

L'économie de la région est axée sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, industries qui génèrent d'importants volumes de marchandises. Le transport des marchandises est par conséquent une composante essentielle de l'économie régionale. C'est pourquoi, le Ministère et les acteurs du milieu, dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises tout en tenant compte des exigences du développement durable, entendent travailler à l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer la compétitivité et l'efficacité de l'industrie du transport pour les modes routier, ferroviaire et maritime.
- Favoriser l'utilisation des services ferroviaire et maritime.
- Faciliter les déplacements intra et interrégionaux des marchandises.
- Atténuer les nuisances attribuables aux activités du transport des marchandises.

Orientation 4

Améliorer la sécurité des déplacements sur les réseaux de transport de la région

Comme c'est le cas dans les régions comparables, le nombre d'accidents au Saguenay–Lac-Saint-Jean est supérieur à la moyenne québécoise. Des mesures seront prises au regard de chacun des facteurs en cause : le facteur humain, les véhicules lourds, les traverses de véhicules hors route, les infrastructures et les facteurs environnementaux (poudrerie et grande faune) en vue d'atteindre l'objectif suivant :

- Réduire le nombre et la gravité des accidents sur le réseau routier et sur le réseau récréatif (voies cyclables et sentiers de véhicules hors route).

Par ailleurs, plusieurs zones habitées se trouvant à proximité des principaux itinéraires de transport des matières dangereuses, le Ministère et les acteurs du milieu se sont fixés l'objectif suivant :

- Assurer la sécurité des collectivités et l'intégrité de l'environnement pendant le transport des matières dangereuses.

Orientation 5

Améliorer la qualité du réseau routier supérieur de la région

Le vieillissement des infrastructures ainsi que l'importance de la circulation ont accru les besoins d'entretien et de réfection du réseau. À cet égard, le Ministère et les acteurs du milieu ont fait une priorité des objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de roulement sur le réseau routier supérieur.
- Maintenir la circulation des véhicules lourds sur les ponts du réseau supérieur.

Orientation 6

Améliorer la fonctionnalité du réseau routier régional et son intégration dans le milieu

Sur le réseau routier supérieur, plus de 25 p. 100 des routes présentent des problèmes de fonctionnalité liés à la multiplication des accès, à l'étalement urbain, aux traversées d'agglomération ou à un niveau de service insatisfaisant. Plusieurs de ces kilomètres se trouvent sur l'axe le plus important, le lien La Baie–Saint-Félicien qui traverse la région d'est en ouest, ainsi que sur les traversées de la rivière Saguenay à Chicoutimi et à Alma.

Par ailleurs, la circulation lourde sur les routes interrégionales, associée à la présence de pentes critiques, diminue la fonctionnalité de ces routes. À long terme, l'augmentation prévue des débits de circulation entraînera une légère dégradation des conditions de circulation.

Le Ministère et ses partenaires ont fixé les objectifs suivants :

- Assurer la fonctionnalité des routes du réseau supérieur.
- Assurer la fonctionnalité des routes d'accès aux ressources naturelles.
- Protéger et mettre en valeur les paysages représentatifs des circuits touristiques de la région.

L'atteinte des objectifs du *Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean* passe par la mise en oeuvre d'actions concrètes (activités de concertation, études, travaux, soutien technique et financier). Ces actions sont décrites dans le *Plan d'action 2002-2007*, qui accompagne le *Plan de transport*.

Table des matières

Avant-propos	vii
Sommaire	ix
Liste des cartes	xvii
Liste des sigles	xviii
Équipe de réalisation	xix
Groupes de travail	xix
Introduction	1
1. Les constats et les tendances	3
Des infrastructures pour tous les modes de transport	3
Des facteurs qui influencent la demande en transport	4
Le transport des personnes : un secteur en changement	10
Le transport des marchandises au cœur de l'économie de la région	11
Une priorité dans la région : la sécurité	15
2. Les orientations, les objectifs et les moyens d'action du Plan de transport	39
Orientation 1 Assurer des services de base en transport collectif à l'ensemble de la population	41
Orientation 2 Maintenir et améliorer l'accessibilité aux services de transport collectif existants	45
Orientation 3 Adapter le transport des marchandises aux besoins du développement économique et durable de la région	49
Orientation 4 Améliorer la sécurité des déplacements sur les réseaux de transport de la région	55

Orientation 5	Améliorer la qualité du réseau routier supérieur de la région	63
Orientation 6	Améliorer la fonctionnalité du réseau routier régional et son intégration dans le milieu	67
3. Les partenaires régionaux	77
Conclusion	79
Annexe	81
Glossaire	85
Bibliographie	88

Liste des cartes

Carte 1	Principales infrastructures de transport.....	5
Carte 2	Population par municipalité, 1996.....	7
Carte 3	Municipalités desservies par le transport collectif.....	13
Carte 4a	Diagnostic de sécurité routière (1993-1995) Endroits où le taux d'accidents est supérieur au taux critique.....	17
Carte 4b	Diagnostic de sécurité routière (1997-1999) Endroits où le taux d'accidents est supérieur au taux critique.....	19
Carte 5	Débits de circulation sur le réseau routier supérieur (1996).....	25
Carte 6	Perte de fonctionnalité du réseau routier supérieur du MTQ.....	27
Carte 7	Niveaux de service sur le réseau routier supérieur (2000).....	29
Carte 8	Niveaux de service prévus pour 2016 sur le réseau routier.....	31
Carte 9	Débits de circulation des véhicules lourds sur le réseau routier supérieur (1996).....	33
Carte 10	Principaux itinéraires de transport de matières dangereuses en provenance de l'extérieur de la région, 1996.....	37
Carte 11	Confort de roulement – Cibles à long terme.....	65
Carte 12	Fluidité – Cibles à long terme.....	71

Liste des sigles

CFILINQ	Chemin de fer d'intérêt local interne du nord du Québec
CITS	Corporation intermunicipale de transport du Saguenay (le 31 décembre 2001, la CITS est devenu la Société de transport du Saguenay)
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
MRC	Municipalité régionale de comté
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec

Équipe de réalisation

Comité directeur

Ministère des Transports

Jean-Pierre Tremblay, président du comité

Élias Farhat, Évangéline Lévesque, André Meloche,

Roger A. Tremblay, Donald Turgeon

Ministère des Régions

Pierre Gauthier, sous-ministre adjoint et Lison Rhéaume

Conseil régional de concertation et de développement de la région 02

Eugène Roy, directeur général par intérim

Coordination technique

Hélène Thibeault

Mise en page

Micheline Maltais

Rédaction

Catherine Larouche et Hélène Thibeault

Secrétariat

Karen Tremblay

Géomatique et cartographie

Monique Lachance Gosselin, Nicole Frenette, Denis Hamel

Groupes de travail

Groupe de travail sur la gestion des corridors routiers

Ministère des Transports du Québec

Réjean Dumais et Jean-Louis Ratté

Municipalités régionales de comté

Nathalie Audet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Michel Hubert, MRC du Domaine-du-Roy

Claude Gagnon, MRC du Fjord-du-Saguenay

Jacques Potvin, MRC de Maria-Chapdelaine

Comité sur les axes de transit vers la ressource forestière

Ministère des Transports du Québec

Bernard Boulianne, Gismond Paradis, Serge Harvey, Alain Poirier et

Yvan Lemieux

Comité régional de concertation en transport collectif des personnes

Conseil des commissions scolaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Liz S. Gagné

Corporation intermunicipale de transport

du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jacques Munger

Intercar, Jasmin Gilbert

Ministère des Transports du Québec, Germain Dallaire et Réjean Drouin

MRC du Fjord-du-Saguenay, Claude Gagnon

Régie régionale de la santé et des services sociaux

du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Pierre Laflamme

Regroupement des usagers de transport du Saguenay, Martine Lafond

Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est, Robert Côté

Introduction

Le présent document décrit la situation actuelle et les tendances qui se dessinent en matière de transport au Saguenay–Lac-Saint-Jean et il expose les solutions qui sont proposées pour régler les problèmes qui touchent la région. Le Plan de transport comprend un diagnostic⁵, des orientations et des objectifs ainsi qu'un plan d'action.

Le diagnostic des transports est le fruit d'une analyse rigoureuse visant à évaluer la situation actuelle et l'avenir des transports au Saguenay–Lac-Saint-Jean et à déterminer quels seront les enjeux dans la région au cours des années à venir.

La mise en lumière de ces enjeux a mené à la formulation des orientations, des objectifs et des moyens d'action. Les orientations détermineront les grandes lignes de l'évolution des transports dans la région. Les objectifs, quant à eux, guideront la réflexion sur les actions à mettre œuvre au cours des prochaines années.

Le Plan de transport comprend aussi un plan d'action, dont l'horizon s'étend de 2002 à 2007, qui précise les modalités de mise en œuvre du Plan de transport. Les moyens d'action qui y sont proposés se traduisent par des mesures définies en fonction des besoins, du partage des responsabilités, de l'échéancier et du financement.

Un plan de transport pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean

L'élaboration de plans de transport, qui remonte au début des années 1990, s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique du Ministère, mais tient aussi compte de la planification stratégique régionale et de la révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté. Le territoire couvert par le Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean correspond à la région administrative 02, qui comprend 56 municipalités⁶ et une communauté autochtone.

⁵ MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Diagnostic régional des transports*, Jonquière, juin 2000, 129 p.

⁶ Dans le présent document, les références aux municipalités ne tiennent pas compte de la constitution d'une municipalité locale sous le nom de « Ville de Saguenay » qui, depuis le 18 février 2002, regroupe les villes de Chicoutimi, de Jonquière, de La Baie et de Laterrière et les municipalités de Lac-Kénogami et de Shipshaw ainsi qu'une partie du territoire de Canton Tremblay.

Le plan de transport régional est l'instrument de planification privilégié par le Ministère. Il encadrera son action ainsi que celles de ses partenaires qui touchent au domaine du transport, d'ici à 2016, et déterminera les mesures à prendre de façon prioritaire pour combler les besoins actuels et futurs en matière de transport des personnes et des marchandises.

Le contenu

Le présent document est divisé en trois chapitres et comprend un plan d'action, dont l'horizon est de cinq ans. Le premier chapitre fait état de la situation dans le transport des personnes et des marchandises ainsi que des tendances qu'on y observe.

Le deuxième chapitre traite des orientations et des objectifs ainsi que des moyens d'action à mettre en oeuvre dans le proche avenir pour améliorer les transports au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Enfin, le dernier chapitre présente les partenaires régionaux qui se sont engagés à réaliser les actions prévues dans le Plan d'action 2002-2007. En ce qui concerne le plan d'action, bien qu'il fasse partie du Plan de transport, il est présenté à part. Il reprend les orientations et les objectifs, auxquels s'ajoutent les résultats visés ainsi que les actions préconisées par le Ministère et ses partenaires.

Les moyens d'action prévus touchent le transport des personnes et des marchandises ainsi que les infrastructures de transport. Les moyens d'action relatifs à certaines infrastructures récréotouristiques, comme les sentiers de véhicules hors route (motoneiges et quads), n'ont toutefois pas été abordés puisqu'il s'agit surtout d'activités de loisirs. Cependant, le volet sécurité de la pratique de ces activités a été traité et des moyens d'action ont été définis.



Vue du pont, Alma